Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

1848. Octobre XII. Montreal, Mardi I

DISCOURS

M. DE LAMARTINE.

(A l'Assemblée Nationale, le 6 septembre 1848.)

Messieurs, je n'ai pu entendre hier et aujourd'hui, je ne dirai pas attaquer, ce serait mal interpréter les intentions de mes honorables adversaires, mais je n'ai pu entendre les fausses interprétations, les attênuations, les amoindrissemens d'esprit, d'intention, de droits de la révolution de février. d'où cette assemblée est sortie ; je n'ai pu assister à ces déviations sons demander à la chambre la permission de venir comme je le dois à plus de titres peut-être que beaucoup de membres de cette assemblée, confesser hautement ici cette révolution dans ses droits, dans ses principes, dans ses conséquences, et dire, comme le héros de Virgile : Me, me, adsum .qui fect !

J'accepte et je revendique ma part, non-seulement de la république, mais de ses conséquences logiques, sages, populaires, et en même temps conservatrices, qu'il a été dans l'intention de la commission et de l'assemblée, dont elle est l'organe, de promulguer dans le préambule.

Au premier pas, je rencontre un jeune adversnire, que je m'afflige de rencontrer en face de moi, si je considère son talent, mais que je me réjouis de voir surgir comme un habile défenseur, sinon des doctrines que je soutiens aujourd'hui, du moins des grands principes de l'établissement républicain. Quant à mon honorable ami, M. Gazalès, je déclare que si mes pensées différent des siennes, je lui réponds, avec tout le respect que je lui ni toujours porte, car il est une de ces consciences qui peuvent se tromper, mais qui ne s'égarent iamais. (Interruption.) Je comprends ces murmures, et je rectifie aussitôt ma phrase, je devais dire : Une de ces consciences qui ne s'égarent volontairement jamais.

On reproche à la commission, et à l'assemblée non-sculement les termes du préambule, mais le droit d'écrire ce préambule au frontispice de la constitution. On semble par la non-seulement vouloir affaiblir in portée de la constitution. mais rabaisser le grand acte d'où cette constitution est

Que l'honorable M. Fresnenn me permette de le lui dire, y a-t-il quelque chose au monde de plus grand, de plus saint, de plus solennel devant Dieu et devant les hommes, que ce speciacle d'une grande nation comme la nôtre sortant pour zinsi dire de in poussière des ruines qui la recouvrent, rassemblant de toutes ses mains et de tous ses efforts les débris des gouvernements précédents pour en reconstruire péniblement ses institutions, pour rechercher laborieusement, devant le pays et devant Dieu, les conditions durables de la nouvelle société que nous avons à fonder? Y n-t-il là quelque chose qui interdise à une commission et à une Assemblée de tenir le plus grand langage qu'il soit permis à l'homme de proférer? Evidemment, non.

L'Assemblée constituante a-t-elle hésité à faire une déclaration de droits? Les Américains ont-ils hésité à faire précéder la codification de leurs lois, de ces grands symboles, de ces grandes vérités qui, bien loin d'ôter de la force aux lois secondaires et passagères,ne font au contraire qu'ajouter à ces lois l'amorité de la vérité éternelle, pour les faine respecter non-sculement de ceux pour qui elles ont été écrites, mais du genre humain tout entier.

haut possible, le plus majestueusement et le plus saintement | tout le monde à la souveraineté. Cet appel à la souveraine ous l'avez dit, en présence de Dieu et du peuple français, les grandes vérités dont la France vous a chargés d'être les organes.

Si nous ne le faisions pas, si nous omettions d'inscrire au sommet de nos institutions nos intentions fondamentales, nos pensées profondes et en quelque sorte vos révélations sociales, que pourrait-il arriver? Il pourrait arriver qu'après nos souvenirs, d'effacement des grands enthousinsmes qui mous out dominés à l'heure des révolutions, l'avenir ne recommitrait ni nos intentions ni notre enthousiasme, ni nos pensées, et qu'on interpréterait les articles de la constitution dans un sens complétement opposé à ce que nous avons voulu, il pourrait acriver qu'avoc la liberté pour le peuple de l'émotion pour les masses.

Je comprends que quand il s'agit de faire un simple code, il n'est pas besoin de préambute. Je comprends que les assemblées législatives puissent agir ninsi, elles qui ne fout des lois que pour un temps, pour un jour. Mais l'œnvre que nous commes appelés à accomplir fidèlement avant de nous suparer, c'est l'œuvre qu'on voudrait nous interdire. On voudrait nous soustraire la plus betle partie de notre

Ce que le gouvernement de la révolution a fait, saus se tromper, quoi qu'on dise, sinon sur quelques détails que le stemps se chargera d'expliquer, ce magnifique cri du pemple qu'il a recueille après février, il y a nécessité de le rendre impérisable et praticable en l'insérant dans ce qu'il a de plus sacré dans la république, dans le préambule de votre cons-

Je sais bien qu'il n'y a rien de plus diffictle que de déterminer la limite, qui sépare ces principes dont l'un empiéte ai facilement sur l'autre, de déterminer la limite précise entre ce qui est de l'essence de le liberté sons la république, et la licence contre laquelle la république suriout doit se prémunir. Je sais bien qu'il est difficile de déterminer la limite entre ce terme d'égalité sublime de tout individu devant la loi, et cette autre égalité chimérique révée par des utopistes société mais de la nature humaine. Je sais enfin la diffice qu'il no retornbe pas comme une dérision de la bouche de qu'il ait le même sens dans tous les cœurs.

pour laire entrer dans l'esprit des hommes peu éclairés la distination à faire entre les bases nécessaires de la société et les systèmes qui rendraient toute association, toute réunion d'hommes absolument impossible: aussi bien ce communismequi se fait petit pour s'immiscer plus facilement dans les lois, et que vous avez en récemment à combattre; aussi bien cet autre communisme, plus méprisé, plus dangereux, plus haï (s'il m'est permis de me servir de pareilles expressions que j'applique, non aux personnes, mais aux mensonges); ce communisme forcene, qui appelle la propriété un vol, et qui sème dans le peuple la loi de l'athéisme vour arriver à créer cette nuit suprême, dans înquelle la société ne serait plus que bouleversement et chaos. (Acclamations.) Aussibien ces sortes de communisme que ce communisme qui prend un fusil pour une idée, etune cartouche pour une raison, qui attaque à main armée la société, la famille, la propriété, mais qui, du moins, les attaque avec courage, en présentant sa poitrine, et est par cela meme, moins coupable que les nutres: car, tandis que ces derniers ne risquent que leurs sophismes, lui, il risque son sang (Très-bien! bravo!)

Voilà pourquoi il importe de placer en tête de la constitution ces principes, fondement éternel de toute société humaine, et que la sagesse de l'homme semble a coir surpris à la sagesse divine! Il faut que, par cette constitution, la vérité complète arrive au peuple; il faut que tous les voiles soient déchirés.

Permettez-moi maintenant quelques mots sur cette grande question de la propriété, du travail. Je n'en veux parler qu'en passant aujourd'hui; plus tard, je la traiterai d'une ma rière plus approfondic.

M. LE PRESIDENT. L'orateur, étant satigué demande à so reposer quelques instans. (Oui!oui!) La séance est suspendue.

Un quart d'houre après, la séance est reprise.

M. DE LAMARTINE. - Je demande pardon à l'assemblée de lui avoir fait perdre quelques minutes; je vais les rattrapper, si je puis, en condensant, autant que possible, ce que j'ai à dire sur cette question du travail qui se présente à toutes les âmes comme la signification de la révolution de

Je commence par répondre à un reproche adressé hier par AI. Fresneau à la commission, quand il semblait douter que la république cût fait d'assez grandes choses, pour avoir le droit d'introduire un principe nouveau dans le préambule de la constitution. Un seul mot là-dessus. Quand on s'exprime ainsi, on calomnie non-seulement la révolution de février dans ses actes, mais on la méconnaît dans coux de ses on me disait hier et que je crois être profondement religioux principes qui font et feront éternellement sa grandeur, sa du rée, sa dignité!

Quoi ! la révolution de février n'a pas le droit d'inscrire deux ou trois principes nouveaux dans son code politique!

Reportez-vous seule n'ent à trois mois de date en arrière; reportez-vous à ce que disait tout-à-l'heure l'honorable M. Crémieux. Reportez-vous au lendemain des journées de février, à l'Hôtel-de-ville. Qu'est-ce qu'elle a fait de premier jet et premier eri, cette révolution, que vous accusez d'être si mesquine? Elle a proclamé le plus grand fait des en une démocratie; elle a proclamé, vivifié par ses premiers actes, en abolissant la peine de mort en matières politiques, le principe qu'elle veut séconder dans toutes ses institutions. Ce principe de la fraternité, la révolution de février avaitelle le droit de le proclamer dès le premier jour ? avons-nous le droit de l'inscrire en tête de notre constitution? A la Vous n'hésiterez pas non plus, messieurs, à inscrire le plus place de l'oligarchie de 2-10,000 électeurs, on a vu appeler universelle, vous n'appelerez pas cela fraternité sublime, digne d'être inscrit en tête de votre constitution?

Maintenant, un mot sur ce principe terrible aujourd'hui, qui sera bientôt vidé de deux manières, et par la raison souveraine du pays, et par la nécessité même de la nature, un mot sur cette sorte de débat, qui existe entre la propriété et questions de boire et de manger, de produit net de spoliation quelques années, après dix ans, vingt ans d'oblitération de le travail. Oni, il faut s'expliquer nettement sur cette question du travail. Je vais m'expliquer à cet égard en toute

On m'a accusé de communisme, et pourtant vous avez entendu tout-à-l'heure combien je tenais mon intelligence éloignée de ces théories hostiles à la société. Cependant, on m'a accusé de communisme, sur la foi de quelques paroles, on fit du despotisme, avec le principe de l'expansion on fit sur la foi d'un fragment de mon Histoire des Girondins, dont on a méconno le sens.

C'est à tort qu'on m'a accusé d'abandon du principe de propriété, car je ne connais pas, en France, un homme goi adore plus que moi la proprieté. Je me sers, à dessein, de ce mot qui élève le sentiment au dessus de la chose. Je dire dans le sein de l'assemblée elle-même. Nous protéstepour laquelle nous sommes sortis du fond du pays, l'œuvre l'adore, non pas seulement comme le salaire de tous les travaillours, comme le stimulant de toutes les lindustries, je l'adore comme un principe divin, comme une loi de Dieu, de persistance, pour nous et pour nous enfans, la proclamatinon une loi humaine, comme la fibre constitutive de la na- on des droits et des devoirs, qui est la justification de notre ture de l'homme; il m'a été, de tout temps, impossible de l'évolution elle-même. Nous la rattacherons à un princion comprendre une société qui n'eût point pour base la propriété.

Dans des verits qui n'ont pas encore été publiés, mais qui sont achevés de longue date, j'ai étudié, moi aussi, la nature métaphysique de cette situation sociale; j'y ai vu le caractère divin de la sainteté sacrée que Dieu imprime à nos institutions; j'ai recomm que la propriété est une institution, une condition inhérente à la nature humaine.

En politique, messieurs, en politique, j'ai benucoup voyage. (On rit.) Permettez, messieurs, je comprends la malveillance de ces sourires sans en comprendre le véritable motif. Si je vous déroulais ici ma vie jour par jour, acte par acte, nous ne souririez pas à ce mot : j'ai beaucoup voyage en politique. Je vous disais, messieurs, qu'en politique j'avais beaucoup résiéchi sur les bases et les conditions et qui serait la subversion nécessaire de toutes les lois les de la propriété dans les divers pays où j'ai voyagé. De plus simples et les plus évidentes, non-sculement de la ce que j'ai vu, observé, noté dans l'état même du sol et des populations, j'ai conclu avec certitude que l'état de la culté de définir d'une manière exacte ce mot magnifique de constitution de la propriété dans les divers pays, était la mefraternité, conpronté à l'évangile, de le définir de manière à sure exacte du perfectionnement ou de la dégradation de la société elle-môme. Ainsi, à partir de la Turquie pour ar-Phomme d'état dans le cour de l'ouvrier, de manière à ce river en Angleterre, vous voyez que là où la propriété est précaire, la civilisation est précaire aussi ; là où la propri-

Mais c'est justement pour cela qu'il ne faut rien négliger | été est mieux répartie, vous avez la bourgeoisie, ce que de l'Allemagne, les négociations et la gr j'appellerai le trone de l'arbre humain, la force centrale de la nation; là où la propriété est répartie dans les classes qui s'ont le cœur même de la nation, la société est solidement assise et elle a des élémens de durée; là, au contraire, où la propriété est dans les mains du pouvoir qui, selon son bon plaisir, la fait passer comme une monnaie dans telles ou telles mains de plus en plus serviles, la société ne repose pas sur des institutions raisonnables ; et la dégradation des populations, bientôt leur extinction, en est la conséquence. En sorte que si la société a des ennemis ayant une perversité satanique dans l'âme, ces gens-là n'ont pas besoin de s'inquiéter beaucoup, ils n'ont qu'à frapper au cour la propriété; à l'instant où la propriété s'écroule, tout s'écroule, la vie est atteinte au cœur. Mais s'en suit-il que la propriété. et je reviens ici au préambule de la commission, s'ensuit-il que cette propriété n'est pas perfectible, n'est pas corrigible? Ne peut-elle pas recevoir des conditions d'expansion plus universelle?

On dit: écrirez-vous dans la constitution le droit au travail d'une manière absolue, c'est-à-dire absurde? Corirezvous dans la constitution que tout individu, sur le sol franfiais, à droit à toute nature de travail? Ce serait, messiours, cerire du même mot l'anéantissement du travail; car je ne pense pas que vous soyez de l'avis de ces théoriciens étranges qui veulent l'abolition du capital afin de multiplier le travail, qui veulent l'absorption de la source pour multiplier Peau. (On rit.) Non, your ne voulez pas cela Emanés.comme moi, de la révolution de l'evrier, et voulant, comme mois qu'elle ait ses conséquences sincères et nécessaires, vons nvez voulu dire et vous pensez que quand cette classe de prolétaires est dans des circonstances fatales et exceptionnelles. par des chômages, par des misères inattendues, par des infirmités, par un nombre d'enfants excédant les forces de la famille, quand par toutes ces causes supérieures à la prévision humaine, ces hommes manquent de painmanauent d'occasion de gagner le pain necessaire, manquent de travail, la République, fondée sur le grand et saint principe de la ca-ternité, la République de croisera pas les bras, et na ré-ponura pas à ces hommes; Mourez, si vous veulez; vivez,

si vous pouvez, cela ne me regarde pas. Non, telle ne peut être la réponse de la République, la réponse de cette révolution qui a été faite au moins autant au profit des propriétaires que des prolètaires, et je dirai même cent fois plus au profit des premiers que des seconds, car la propriété se défend par des lois, mais elle se défend bien plus encore par ses bienfaits. Je m'étonne qu'un homme qu'car je le voyais applaudir aux paroles du vénérable évêque d'Orléans, je m'étonne qu'un esprit comme celui de M. Fres neau, si lumineux, si logique, sipénétrant dans sa profondeur. ait développé avec une inflexibilité qui, n'appartient ni à l'âge de la foi, ni à l'âge de l'espérance, des principes qui, s'ils peuvent être éteinis et glacés dans des hommes dont les cheveux sont blanchis par les ainées, devraient rester féconds et jeunes chez ceux que la jeunesse anime encore. Oui, j'ai entendu avec étonnement un orateur plus jeune que nous tous et d'autres orateurs encore, débattre tomes ces temps modernes; elle a changé en un seul jour une oligarchie grandes question du travail sans y mêter rien de cette religion divine, de cette âme immatérielle qui scule pout donner une solution utile au grand procès que nous avons à vider, Permettez-moi de vous tire combien j'ai été contriste de retrouver, pour ainsi dire partout, cette absence du sontiment intérieur qui pourtant devrait vivilier tous nos actes.

Que diront les nations voisines, quand elles verront cette immense agitation de l'esprit français, autour de quoi! Autour d'une simple question alimentaire. Que dira l'histoire, quand, en considérant les grandes commotion de ces six mois, de ces immortelles discussions; car, enfia, à une révolution, il faut une âme ; faudra-t-il donc que l'histoire se réponde ; Je ne vois que ce misérables chistres, je n'entends que des par les uns, de retenue cupide par les autres. Il semble que vous pourriez effacer de tous nos actes et du frontispice de notre constitution les trois mots magnifiques de liberté, égalité, fraternité, et les remplacer par ces deux mots immondes : Vendre et acheter ! (Mouvemens divers.)

Nous laisserons-nous plus longtemps amoindrir par une po litique que l'absence de préambale et de toute déclaration de droits semblerait justifier aux yeux de l'histoire et des outres peuples ? Non-j'ai la confiance que la France reprendra bientôt son énergie et sa noblesse, à mesure que la confiance renaîtra. Cette âme noble, spirimelle, géréreuse de la nation reprendra son empire là où elle à su tête, o'est-àrons hautement lei,et comment pretesterons-nous? En adopfant avec d'autant plus d'énergie qu'on la refuse avec plus divin, à Dicului-même, à ses inspirations les plus religieuse nous relierons ainsi chaînon par chaînon la série de ces déclarations, et surtout de ces institutions de bienfaisance que nous devons au peuple, qui a donné son sang pour la liberte.

NOUVELLES ETRANCERES.

Londres - Il est assez curioux d'étudier l'impression que fait sur la presse anglaise l'attitude prise tout récemment par le par le parlément de Francfort dans la question de l'armistice conclu par la Prusse.

Le Times censure avec une grande sévérité la conduite de l'Allemagne en cette occasion. A voir l'aspect de cette affaire, dit ce journal, on dirait que les gouvernements et les puissances médiatrices n'ont ni le pouvoir, ni l'énergie un faux point d'honneur pour rompre en visière au droit des gens, et aux droits non moins reels du Danemark. Ce peet d'une modération dignes des plus grands éloges. Du côté fait d'une oducation chrétienne.

d all été ponssés avec une duplicité inouïe. On n'a tenti tucun compte des pouvoirs constitués; on a follement prétendu soumettre na état indépendant comme la Prusse à un santôme d'em ire, aux flucvations d'une assemblée qui obeit trop souvent aux excitations d'une démagogie effiénée : est il étonnant delors que l'on recueille des tempêtes après avoir semé du

Comme on te voit, le journal angluis juge les choses absolument d'après l'opinion que nous avons exprimée nous même. Il ne paraîtrait pas non plus que l'assemblée de Francfort soit près de se voir au bout des difficultés qu'elle u su-

" D'anrès le texte des conventions de Malmoe, continue; le Times, l'Angleterre ne semble pas avoir exerce une influenne directe sur les arrangements, et, de fait, les puissantes belligérantes se tournérent du côté de la Suède plutôt qui de la Grande-Bretagne. Cependant, le Danemark a doublement le droit de compter sur l'appui netif de notre pays, d'abord comme ayant garanti le traité de 1720, et ensuite comme l'une des parties qui l'avaient engagé à signer l'armistice et à lever sur le-champ le blocus des ports allemands. Le Danomark s'étant exécuté de bonne grâce, tous ceux qui ont pris part à cotte uffaire out encore plus de raisons pour exiger que le contrat soit filèlement exécuté. Le rel de Prusse et la Confédération garansnique arrangeront leurs difsérends à leur guise ; amis l'Europe n'a rien à voir aux folies. prétentions et au langage insensé du parlement de Francfort. Nuos n'avons pas à nous laisser duper par des négociations illusoires ni à nous exposer aux inconvénients qui result raient d'une guerre inique. Courber la tête devant toutes e -s clameurs, ce serait tout simplement permettre à l'assemblée. de traiter les paissance allemandes en Etats inédialisés, de dicter des volontés aux gouvernements curopéens, mule & les engagements formets de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de la Suéde et du Danemark réunis, Francier repousse l'armistice, parce que les Allemands se voient sinsi-fracted. Le l'armisque à urver, sur laquelle ils complatent. C'est justement pourquoi il doit être maintenu par lorges. les puissances européennes parmi lesquelles nous comptons la Prusse elle-même, qui est, plus que personne, tenue d'en faire exécuter les conditions."

Ere Nouvelle.

EGLISE .- It n'y a que pou de jours, nous annoncions l'inposante cérémonie de la bénédiction de l'église de Sant-Seorges à Southwark (faubourg de Londres). Aujourd'hoi nous apprenons que le mercredi 16 août a cu lieu la dédicace solennelle de la cathédrale de Saint-Jean l'Evangéliste, élecée à Salford, dans le Lancashire. Algr. Brown. évêque de Tion et vicaire apostolique du Lancashire, a officié. Nouf autres évêques et 200 ecclésiastiques environ assistaient à la cérémonie qui s'est faite avec grande pompe. Mgr. Wiseman, vicaire apostolique du district de Londres, a prêche la sermon; il a développé avec beaucoup d'éloquence ces paroles du Christ : " Tout pouvoir m'a été donné sur la terre et dans les chaix. Comme mon Pére m'a envoyé, de même aassi je vous envoie."

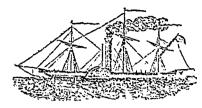
L'église de Saint-Jean l'Evangéliste est construite dans le style d'ornementation et figure une immense croix; elle (: une grande nef, deux viles et un transept. La tour est la plus hante de toutes celles des églises du Lancashire; elle compte, du pavement au sommet, 240 pieds de hauteur. La constraction de ce bel édifice a coûte plus de 18,000 liv. stert. (450,000 fr.). On y a travaillé pendant quatre ans. (Tablet.)

FAVIERE. - Le gouvernement bavarois persiste dans son ntelérance à l'égard des institutions catholiques, et les autorités provinciales s'empressent de le seconder de tout leur pouvoir. Avant son abdication, le rois Louis de Bavière avait assigné sur sa cassette particulière une somme de elle se demandera quel était donc le principe, quelle était 11,000 florins (24,000 francs), pour servir de premiers fonds l'âme, quelle était la tendance de cette grande révolution et | à la dotation d'une maison-mère de la congrégation des pauver sours des écoles, et cette royale munificance avait comblé de joie toute la population catholique de la Bavière ruénane. Mais le gouvernement provincial résidant à Spire, et composé en grande majorité de conseillers protestants, vient de présenter au roi Maximilieu une pétition tendant à faire supprimer cette allocation, afin, dit-il, de détourner de a jennesse féminine les graves inconvénients d'une é lucaon moracale. Cette resolution du conseil a paru si appressive à l'égard des catholiques à un des bourguemestres de Spire, que, bien que protestant, il a donné sa démission séance tenante en prononçant ces belies pareles: " Que le gonvernement cherche un autre instrument que moi pour oopérer à l'exécution d'une si détestable tyrannie."

pe la rifiré. -- Un noble l'anguis, le duc de Stacpoole, nourut à Southampton il y a deux mois, et son corps fut déosé dans le cimetière de la ville. Le 19 de ce mois, ses deux fils. M. M. Stanislas et Richard de Stacpoole, accompagaés par M. l'abbé sammes, ancien vicaire-général de Paris, et par plusiours untres euclésiastiques français, arrivérent à Southampton pour recoediir les restes inanimés de lour pûre, les recondoire en France et les déposer dans le toulieau de leur fum'lle. M. Salden, chapelain catholique de cette ville,s a régnit en procession avec les personnes déjà indiqué a et plusieurs des principaux habitants catholiques jusqu'an cimetière où le corps avait été provisoirement placé, et la tit parter à la chapelle où fut etfébré l'office des morts. Après l'office, les restes du noble due furent accompagnés processionnellement jusqu'an vaisseau qui devait les reporter en France, en présence d'un grand nombre de spectateurs dont Li tenue respectueuse et aftentive prouva combien ils étaient édifiés de cette grave cérémonie et de la piété filiale dont ils avaient le touchant spectacle. Le leudomain 20 août, M. l'abbé Jammes a étable dans la même viile la sociéte de la Sainte-Enfance, foudée en France il y a quelques années par fon Mgr. do Janson. Les détails donnés par M. Jammes sur l'objet et les résultats de cette association, et les paroles éloquentes de M. l'abbe Sidden engagérent plus de cent personnes à s'inscrire le jour même. Il paraît que M. l'abbé Jammes se propose de prolonger son séjour en Angleterre nécessaires pour réprimer les passions révolutionnaires qui pour y propager, avec l'autorisation du docteur Wiseman, ont été la cause première de cette guerre. On en appelle à cette œuvre charitable dont l'objet est d'arracher à la mort quelques milliers de ces pauvres enfants que la Chine immole chaque année pour arrêter les progrès de sa population, et tit royaume a, tout au contraire, fait preuve d'une vigueur après leur avoir donné le baptême, de leur procurer le bien-

MONTREAL, 10 OCTOBRE 1848.

ARRIVEE DU STEAMER



CAMBRIA.

Le Cambria nous apporte des nouvelles de trois jours plus recentes. En Angleterre, on ne sait que penser; on est dans l'inquiétude et le malaise. L'Irlande est comme aux dernières dates; les insurges sont toujours retranchés, et dans des positions formidables. - A Francfort, il y a cu une insurrection sanguinaire; les morts du côté des troupes et du côté du peuple sont nombreux; l'insurrection n'était pas encore supprimée. -- En Saxe, il y a eu une révolte à Chenmitz; les troupes sont parvenues à rétaillir la paix. - Vienne a encore on à subre une insurrection; l'agitation y était très grande aux dernières nouvelles. - Il y a eu des troubles à Hambourg. - Dans la Hongrie, on se battait à force. - En Italie, on craint fort que la guerre ne recommence. Le roi de Naples a prorogé le parlement. Le gouvernement français s'oppose à ce que Naples continue à attaquer la Sicile. - A Paris, il y a un malaise général; on craint que Cavaignac et l'Assemblée nationale ne puissent établir la république. On s'attendait à une conspiration militaire et à des conflits. Cavaignae continue à jouir de la confiance du gonvernement et de ses amis. L'excitation n'en augmentait pas moins à Paris; une crise était imminente. Louis-Napoléon était attendu à Paris. - En Irlande. on a trouvé de vrais bills contre M. V. O'Brien, McManus, Orchard et O'Donnell; on était après leur faire leur procès. -. Venise va demeurer libre pendant l'armistice de six mois. - Cavaignac ne s'opposait passà ce que Louis-Napoléon prît son siège à l'Assemblée, mais il avait soin de préparer de nombreuses troupes en cas d'évenements inattendus. -Siam, Inde Orientale Danoise, u. v. anglicsurraction sanguinaire. — On rapportait que lord Bentinck était mort subtement le 21 septembre.

DISCOURS DE M. CHINIQUY.

Dans notre feuille de vendredi, nous avons promis de donner aujourd'hui le discours que M. Chiniquy a prononcé jendi soir à la grande assemblée de tempérance. Nous remplissous notre promesse, en ajoutant toutefois que nous ne pouvons par nos notes rendre pleine justice à ce monsieur. Nous ne reculous pas copendant devant notre engagement, persuade que no is sommes que M. Chiniquy nous pardon iera, si parfois nous ne rendons pas complètement ses pensées.

C'est aujourd'hui pour Montréal un beau jour, un jour de bonheur, un jour glorieux. C'est un jour qui nécessairement aura par tout le pays un grand reientissement. Cur il va s'y produire un bien immense, dont vous-mêmes vous profiterez les premiers et dont vos enfants requeilleront les fruits précieux. Ce bien vous le connaissez, c'est la belle société de tempérance qui va prendre fermement racine parmi nous. Cette société, je l'ai compris, est née d'une pensée venue de Dieu. Car une association, dont tous les membres, unis par les liers si doux de la charité, font sur l'antel de la religion et de la patrie un immense sacrifice est une société inspirée de Dieu. Car Dieu seul a pu donner à sa créature la pensée d'une semblable association, qui unit par de pareils liens des hommes qui jusqu'à présent n'avaient su se connaître et que toutes les tendances et tous les vœux éloignaient les uns les autres. Dieu seul a pu inspirer l'idée d'une si belle société qui fait que ces hommes naguère conemis, sont maintenant ici reunis, face à face, bras contre bras, poitrine contre poitrine, cour contre cour. Ainsi donc, Anglais, Français, Irlendais, Ecossais, Canadiens de toutes origines, nous ne pouvons laisser se perdre une pensée venue de si haut. Il a bien existé parmi nous des semences de division; nous nous sommes, holas I presque hais atout a été paralysé. Nous en avons cherché la cause, et cette cause était notre désunion. Nous nous sommes plaints de ne pas avancer d'avantage; et pourquoi en a-t-il été ainsi? Parceque nous avons été désunis. En hien! prenons aujourd'hui une belle et grande résolution ; unissons-nous dans la société de tempérance. C'est le moyen de nous grandir et de marcher de l'avant.

Je tieus en mains une résolution que je vous propose,

c'est celle-ci:

" S'enroler sous les bannières de la tempérance est un acte de charité et de philantropie; on doit donc s'attendre à ce que tous les citovens de Montréal se mettent à l'œuvre et s'aggrégent aux sociétés de tempérance."

Je sais, mes bons amis, qu'il y a un grand nombre d'entre vous qui font déjà partie de notre belle association, mais aussi combien y en a-t-il qui en sont éloignes? Sans examiner pour le moment les raisons qu'apportent ceux-ci pour ne pas se joindre à nous, examinons ensemble s'il n'est pas grand, s'il n'est pas honorable, s'il n'est pas digne d'un homme de cour, d'un patriote, d'un chrétien de s'abstenir de hoissons forles. Ceux en effet qui ne sont pas de la tempérance, disent à qui veut les entendre : " Je me mettrais bien de la tempérance, mais moi je suis sobre, je ne suis pas un enfant, je suis capable de me conduire, je n'ai done pas besoin de m'imposer ce joug." Mais en vérité ceux qui parlent ainsi, ne pensent pas à ce qu'ils disent ; c'est chez eux manque d'attention. Car je vous le demande, si par hasard, en chemin fesant, vous rencontriez sur votre route un pauvre malheureux, que des voleurs viennent le piller de des discours dont l'auteur devait être satan, car il devait rire, son argent et qu'ils ont cusuite enchaîné, passeriez-vous sans rien faire pour lui? Est-ce que par hasard, vous auriez le cœur de lui dire : " Décharge-toi de tes chaines, c'est ton affaire?" Oh! non, vous ne le seriez pas ; j'ai de vous trop bonne opinion pour le croire. Cir il n'y a pas à en douter, c'est à ceux qui sont libres, et c'est à ceux qui sont indépendants à briser les chaînes des esclaves, des impérans; or, mesbons amis, réfléchissez un peu; voyez vos parents, vos amis, vos concitoyens; ils sont malheureux, ils ne savent plus que faire; ils sont abandonnés au vice

la main, et les voilà qui retombent dans leur fange, et à qui l'oisson. It faute? A vons tous. Venez doac tous, qui que vous soyez, Canadiens de toutes origines, venez couper ces liens, venez rompre ces chaînes. Et comment cela? En fais int vous-même le sacrifice des boussons, et en en abandonnant l'osaga pour vous ranger sons l'étendard glorieux et indépendant de la tempérance. C'est le seul moyen de réussir, et à l'appui écontez ce que ja vais vous dire.

Un jour, j'ai été témoin d'un beau truit, d'un acte admirable. Un enfant de 12 nns venait de joindre un petit camarade, ils s'approchent tous deux de la rivière et se niettent à joner ensemble. Mais bientôt par malheur le petit camarade gli-se à l'eau et le voilà qui est emporté par le courant; il dis arait au milieu des flots. Que va faire l'enfant de 12 A Montréal, il se trouvait 16 familles des plus riches ; elles aus ! Il ne sait pas nager, il ne peut donc porter secours à possédaient de £10,000, à£20,000, £30,000, etc., chacune; son petit ami. Cependant la nature parle, il s'attendrit, et ne prenant conseil que de son courage et de son amitié, il disparu; la boisson les a ruinées. Il y a 20 aus, 100 ause précipite dans la rivière, il plonge au fond des eaux et revient à la surface sans avoir pu rejoindre son ami. Il ne perd pas espoir; il disparait de nouveau, plonge et replonge. et reparait enfin avec l'ami qu'il a sauvé. Mais c'était trop pour ses forces; l'enfant courageux est épuisé, il perd conmissance. On s'empresse de secontir les deux petits malhenreux, et finalement on les ramène tous deux au rivage épuisés, mais vivants.-Eh bien, mes bons amis, je vous entends vous écrier : " que c'est benu!" Oni, c'est benu; aussi faites de même. Ne consultez que votre courage et attaqué. Parcourez uctre beau pays; vous reviendrez comme votre amitié pour vos frères; venez au secours de vos amis qui se per lent dans l'intempérance. Plongez au fond de l'alyme, et retirez-en ceux qui, sans vous, sont à jamais

N'en doutez pas, mes bons amis, il faut que notre œuvre réussisse: la tempérance devra s'établir partout et en voici la raison; c'est que notre peuple a du bon sens il a de l'inteligence, il a un grand cœur. Je sais qu'il n'est pas besoin de le prouver; mais je pense que l'ancedote suivants est bien propre à confirmer notre proyance dans ce seus. Un bon jour donc, c'émit dans une grande et belle paroisse, une des paroisses les plus riches: On y disait que le Père Chiniquy allait y passer et qu'il voulait y prêcher la tempérance. Cette nouvelle jette l'épouvante dans l'esprit de tous les marchands; que vont-ils devenir, si M. Chiniquy réussit dans son entreprise. Ils s'assemblent donc en toute hâte, afin de s'entendre sur les movens à employer pour neutraliser les offorts de celui qu'ils appellent l'apôtre de la tempérance. On commence à disenter les moyens, et comme ils ne paraissaient pas fort faciles, un des marchands de l'auditore pren I la parole à son tour, et après leur avoir fait voir la difficulté de four tache, il ajoute : " Frites-tont ce que vous voudrez, vous ne réussirez pas ; le Père Chiniquy est comme le cholèra ; a fine gord princitre partout." Pas besoin d'en dire d'avan-

tage ; le résultat de l'assemblee se desine tout seul. Je sais qu'il y a bien des gens qui disent tout haut qu'il eimpossible d'établir la tempérance et encore moins de s'en metire. A cela, je réponds que tout Montréal va se mettre de la tempérance, et en voici la preuve. Qu'est-ce en effet que la tempérance? C'est de ne jamais prendre que de l'eau. En bien! qu'y a-t-il de difficile à cela? Rien du tout. Regardez moi ; je suis certainoment en bonne santé ; j'entends même quelques uns d'entre vous parler de mes deux mentons. Autrefois cependant il n'en était pas ainsi ; j'étais malade, j'étais infieme, j'étais perclu de rhumatismes et de douleurs. D'où vient ce changement. C'est que je ne prends plus jumais que de l'eau, tandis qu'auparavant j'aimais assez les vins et autres liqueurs,et en prenais quelquehis. L'abstinence de ces hoissons prive il est vrai, mais ce n'est pas la peine d'en parler. J'ai pourtant longtemps paragé l'opinion de bien des gens en faveur des hoissons ; je tronvais ces breuvages bons ; je ne les détestais pas du tout. Mais un bon jour le livre du Dr. Cooper me tombe sous la main, et j'y lis que l'usage de boissons de n'importe quelle espèce fuit mal à l'homme, au moins lui muit ; je vois de plus que le Dr. njoute que, se'on lui, les boissons sont si dominasies et aurres maladies doivent être attribuées à l'usage mes opinions ont bien changé. D'ailleurs je voya's dans bien d'autres ouvrages que les boissons ne sont jamais nécossaires à qui que ce soit, bien plus qu'elles sont inutiles et pain, et rendra à sa famille la paix et le bouheur. manyaises; car outro qu'elles nuisent, elles occasionnent une perte d'argent, et voilà qui est mauvais ; car l'argent donné pour cet objet, est autant d'argent d'arraché aux enfants, à l'épouse. Et puis, d'après le dice des meilleurs médecins, l'eau est le meilleur brouvage qui existe, c'est le brenvage le plus sain et le plus convenable à la nature de l'homme. Je vous le dicai donc, mes bons amis, ne buvez de votre bourse. Vous ponvez m'en croire, et de crainte que [vous ne soyez quelque peu incrédules, écoutez ce qui suit. Dans une paroisse où l'on vou'nit étanlir la tempérance, on discutait le pour et le contre. Dans le c urs du débat, on apostrophe un medecin, et on lui demando: " Allez-vous vous mettre de la tempérance?" " Pas si bête, repondil; ce serait un manvais exemple; car s'il était suivi, les médecins n'auraient p'us rion à faire, ils crèveraient de

Je laisse à d'autres orateurs, plus expérimentés que moi en ces matières, à vous prouver comme quoi les boissons sont muisibles. J'ajoure seulement que la boisson bien loin de se borner à faire du mal au corps, en fait beaucoup à l'intelligence. Ceci n'a pas besoin de se prouver ; les faits de tous les temps sont là pour déposer en faveur de ce que je dis. Je vous conjure donc de quitter là l'usage des boissons : car elles attaquent chez l'homme ce qu'il y a de beau, de grand, de noble d'immortel! Après cela, y a-t-il quelqu'un qui ose dire que la hoisson ne fait pas de mal? Oh non, personne ne l'olera. Je demande donc ici le secours de tout le monde : qui que vous soyez, avocats, notaires, medecins, hommes de bureaux, artisans, etc., venez-tous mettre la main à l'œuvre : venez frapper notre plus mor elle eanemie. Souvenezvous de puis combien de temps déjà nous travaillons à cette belle cause. Il y a déjà longues années que nous voulions établir la tempérance; le clergé s'est mis à l'auvre. On se mit à prêcher. On fit de long et nombreux discours; mais ces discours étaient en favour de la boisson, et voici comment. C'est que l'on disait au peuple de ne prendre de hoissons que modérément, et voilà notre erreur. C'étaient cet esprit du mal, de nous voir précher la modération en cette matière. Ici la modération est inutile. Or prend une fois de la boisson, on en prend une seconde fois et d'avantage, et puis on continue toujours en augmentant. Cette boissonlest comme un incendie. Lefeu se déclare quelque part, il se communique à la maison voisine, puis à une autre, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'incendie soit immense. Oh! c'est là la peinture de notre malheureux pays. Nous portons tous au front la marque de la boisson. Quel est en esset celui d'entre nous qui ne voie ou au moins n'ait va dans sa famil-

Mais vous voudriez pout-être mieux connaître encore quels sont les maux que nous cause l'intempérance. Voici one les nems de 16 des paroisses les plus tiches et les plus donner le nombre des familles les plus considérables qui s'y par ce vice info ne. Elle avaient ensemble une fortune de £435,378; tout cola est possé, il n'en reste plus rien. Elles avaient ensemble 3789 enfants qui devaient être fortunes et riches; ces cofants sont aujourd'hui à mendier leur pain, ou sont alles aux E. U. travailler aux gages des étrangers .aujourd'hui vons en cherchez en vain les restes; tout est tres des familles notables de Montréal possédaient en semble une fortune de 379,000 ; aujourd'hui, elles n'ont plus rien elles sont réduites à quêter. - Ai-je donc tort, mes bons amis. de vous dire que la hoisson est notre grand ennemi? Oh! non! venez done avec nous, aidez nous dans notre œuvre. Car rappelons-nous le bien ; la boisson n'a jamais fait d'heureux ; elles n'a jamais causé que du mat. Ouvrez l'histoire de notre pays; ce qu'il y a de plus beau, de plus grand, de moi plein de haine contre ce que j'appelle fnotre plus vous aura dévoilé bien des misères, et vous aura appris entre autre choses le sort d'un de nos seigneurs les p'us riches. Il s'est livré à la bo.sson, il s'est mine; du faîte des honneurs et des grandeurs, il est tombé au plus profond abime de l'infamic.

Oh! je ne crains pas de le dire, comme Canadien, je naudis la boisson. S'il m'était permis de dispo-er de ma vie, je la donnerais pour notre belle cause. Si je pensais ponvoir, par ma mort, détruire l'intempérance, je m'ouvri-

rais les veines, et me laisserais mourir !

Mais, mes bons amis, vous craignez peut être le sacrifice qu'on vous demande. Vous vous représentez sans donte la tompérance sons la figure d'une vieille bonne femme, qui n'est bonne qu'à porter partout le dégoût et l'ennui. Vous êtes dans l'erreur : la tempérance est une belle fille du ciel. c'est où elle passe, elle fait le bien sur sa route. 1ei encore, il n'est pas besoin de prenves ; vous commissez cela aussi bien que moi ; aussi je me contenterai de vous rapporter le fait mivant qui vient de se passer dans une paroisse près de cette ville. Depuis 10 ans une famille était dans l'afiliation et la désolation la plus grande. C'est que son chef était adonné à la boisson, il ruinait sa famille et sa sante, à force de hoire des liqueurs enivrantes. Sa pauvre femme était on ne peut plus affligée; tout le jour ette pleuenit, et prinit Dien de convertir son mari. De temps à autres, elle allait trouver celui qui aurait du ôtre son soutien et son appui; elle se jetait aux pieds de son époux, elle lui présentait ses panvres enfants, et lui demandait en grace d'en avoir pitié, d'avoir pitté de sa femme, d'avoir pitté de lui-même. Ce mari s'attendrissait il cessait de boire pendant vingt-quatre heures, mais bientôt il retombait dans sa vieille habitude et il s'enivrait comme d'ordinaire. Or, voilà que la tempérance passe par là ; le chef de famille en entend parler, son cour est attendri à la vue de ses enfants, il prend la résolution d'abandonner l'ivregnerie. Il sort donc un bon soir, et sa femme se met à prier. L'heure avance, il ne revient pas. Les pauvres enfans ont beau demander à leur mère : " où est donc papa ? " L'infortunée ne peut leur répondre, unit elle craint devoir revenir le pere de ses enfants dans son état habituel. Minuit sonne, une heure, 2, 3 et quatre heures sonnent à leur tour, le mari n'est pas revenu. La pauvre femme n'y tient plus, elle se lève et volla qu'elle part. Mais quelle joie I sur le seuil de la porte elle rencontre celui qu'elle genbles, qu'il n'hésucrait pas à dire que toutes les hydropi- | cherche, elle se jeue dans ses bras, et quand le chef de famille, maintenant repentant, peut laisser parler son cœur, il de ces mêmes boissons. Aussi après un arcil témoigna n'ouvre la bouche que pour demander pardon à sa vertueuse épouse, qui à l'avenir aura un apoui pour la somenir, et dont les enfants auront un père qui désormais leur donnera du

C'estlà une scène de tempérance, et je vois que la fin yous attendri'. Mais remarquez-bien mes bons amis, que c'est la tempérance qui a fait tout cela, C'est donc une bonne chose que cette tempérance. Aussi, venez tous vous en mettre; c'est un sacrifice que vous allez faire, mais rappelez vous que c'est pour la patrie, pour la religien, pour Dieu même. D'ailleurs, ce soir vous êtes des joges ; vous allez por jamais que de l'eau; c'est l'intéret de votre santé et relui ter la sentence de plus d'un millier de personnes. Combien en effet de pauvres femmes éplorées, qui dans ce moment sont en prières,et demandent à Dieu d'inspirer à leurs maris, d'inspirer à tous les ritovens de Montréai jei réunis l'idée de s'enrôler sous les bannières de la tempérance. Dès demain done vous allez avoir un grand acte à faire; vous aurez à promettre de ne jamais plus même approcher de vos lèvres de boissons enivrántes; car c'est un fait que ces boissons souillent tout ce qu'elles touchent. Je n'en dirai pas d'avantage; 'ai été as ez long, et pius chacun son tour.

PROCESSION NAVALE DU 6 COURANT.

Vendredi dernier, comme l'avait réglé la Lettre Pastorale de Mgr. de Montréal, ent lieu la translation solennelle d'une nouvelle statue de la B. Vierge Marie, qui doit être placée à l'extérieur de la chapelle de Bonsecours, de manière à dominer le port.

Les générations qui viendront après nous, en regardant ce modeste monument, seront curiouses de cononître les détails de son inauguration, comme aujourd'hui nous mettons un visintérêt à savoir ce que firent nos Pères. Disons donc pour la satisfaction de nos neveux, que l'humble statue fut l'occasion d'une fête religieuse digne des plus beaux siècles de la foi. La même pousée qui avait inspiré aux actionnaires du Jacques Cartier de faire bénir pompeusement leur vaisseau, comme on out fait an temps du célébre navigatour qui lui a donné son nom, et de mettre ainsi sous le patronage de la Religion, leur industrie et leur esprit d'entreprise, inspira le projet de déployer sur notre majestueux fleuve la nouvelle pompe religieuse. Il était juste d'ailleurs, comme l'avait écrit le vénérable évêque de Montréal, que les caux s'unissent à la terre pour publier la gloire de celle qui a mis au monde le créateur de toutes choses,

Les valssenux à vapeur le Jacques Cartier, le St. Louis et autres appartenant aux catholiques, étaient tous réunis dans le port, pavoisés comme en un jour solennel. La statue s'apercevuit de loin sur le tillac du Jacques Cartier, placée sur un piédestal d'environ huit pieds de hauteur. Une foule aussi nombreuse que les vaisseaux pouvaient la porter, y était réunie. A neuf heures du matin, l'évêque de Mont-

ornière; ils font bien un esfort, mais personne ne leur tend plai donc raison de dire que nous sommes tous stètres par le plaça ainsi escorté aux pieds de la statue. Le signal de la procession navale fut donné, et l'évêque, et le clergé et touto l'assistance, se mettant à genoux, entonnérent le chant grave et majestueux du Veni Creutor. Une foule innombrable, réunie sur toute la longueur des quais, fut 16 moin de belles du Canada. En bien I si je vous demandais de me cette démonstration. Les fortes convictions méprisent le respect humain. Le Musulman, quand l'heure de la prière sont ruinées par la boisson, vous ne sauriez le dire. Pourtant est venue, ne se laisse pas intimider par l'opinion d'autrui. pas moins de 678 familles y sont complétement disparues Le voyageur l'a vu, environné d'étrangers à l'islamisme, su tourner vers l'Orient, se prosterner jusqu'à terre, et adresser sa prière au grand prophète. Le catholique ne doit pas rougir de faire pour la vérité ce que le musulman fait pour l'erreur.

> Pendant le chant pieux dont nous venous de parler, les bateaux glissaient leutement, sur les coux et passaient triomphalement aux pieds de la ville de Marie. Ils descendirent ainsi jusque vis à-vis l'église de Longueuil, retentissant du chant de Pseaumes, d'hymnes et de cantiques appropriés à la cérémonie. Là, la Statue fut transportée sur le St. Louis, les différents Capitaines se disputant l'honneur de l'avoir à leurs bords. Ensuite, les vaisseaux deux de front, commencerent à refouler le courant, pour revenir au Port, tonjours retentissants du chant religieux. Le spectacle nous parut plein de magnificence, lorsque la procession rentra porrpeusement dans le Port, au son de toutes les cloches, et en présence d'un concours immense de peuplus glorieux parmi nos hommes distingués, la boisson l'a ple. La statue fut alors portée processionnellement à l'église de Bonsecours. Le brancard était sontenu par les hommes des différents équipages, et les Capitaines tenzient les dangereux ennemi. Car vous auriez alors l'expérience qui rubans. Elle est exposée dans le Chœur de la chapelle, en attendant qu'elle soit placée au lieu le plus élevé et le plus visible de l'édifice. Monsgr. de Montréal monta alors en chaire, et fit une allocution simple, mais onctueuse. Sa Grandeur expliqua les motifs et la nature de la démonstration religieuse que venant d'avoir lieu, en reportant son auditoire à cette époque où nos pieux ancêtres, aimant si naïvement e' si ardemment l'Auguste Vierge Marie, confièrent à sa garde cette ville, aujourd'hui somntueuse dont ils jettaient les fondements, il y a deux cents ans.

Maintenant nous dirons que, dans votre conviction, cette fête ne peut que contribuer à moraliser le peuple.

Le spectacle de la Statue de la plus pure des créatures, en s'offrant tont d'abord à ceux qui entrent dans le Port,ou qui en sorientsest propre à inculquer fortement des idees de décense, de tempérance et des autres vertus qui font les peuples la scour de Jesus-Christ. Partout où elle se montre, partout | houreux et prospères. Si quelques esprits pusillanimes objectaient que nos frètes séparés se scandalisont, de cérémonies qu'ils comprennent mal, nous réponditions qu'ils ont tou- les moyens de les mieux comprendre. Qu'ils interrogent ou étudient dans le but sincère de s'éclairer. Si des Catholiques froids et imbus de prejugés, traitaient notre dévotion de populaire, nous accepterious le mot, et nous dirions qu'en effet elle est éminemment convenable au peuple, qu'elle maintient dans la moralité et les principes sociaux ; tandis que le philosophisme, sans parfer des temps passés, a forme ce people imporal du vieux monde, qui se runit sur la société aux jours désastreux de juin dernier.

(Communique.)

KINGSTON ET TORONTO.

(Correspondance particulière des Mélanges)

Kingtson 3 octobre 1848.

M. le Reducteur,

Deux Cadiédrales ont été consacrées à quelques ours de d'stance dans cette partie de la Province, et l'intérêt que vous prenez à recueillir dans les Mélanges Religieux tout ce qui intéresse la religion, m'engage à vous procurer une petite notice sur ces consécra-

Vendredi, 29 du mois dernier, Nos SS, PEvêques et le Coadjuteur de Montréal, et les Evêques de Kingston, de Bytown et de Carrher se trouvèrent réunis à Toronto, siège épiscopal d'une église en deuil dès son enfance. On voyait qu'un événement joyenx les y avait rassemblés avec 24 prêtres des différentes parties du pays, mais tous sentaient une secrète douleur à la pensée de celui qui avait preparé cette belle œuvre, ct lui av it donné l'unputsion. Aussi, entendit on comme une grande rumeur produite par l'oppressement de tontes les poirrines, lorsque Mgr. Phelan, Coadmienr et administrateur du diocèse de Kingston, prononça le nom de ce prelat vénéré, que tous plenraient en contemplant sa tombe glorieuse. Dans son émotion, l'éloquent prélat prit avantage, pour relever le mérite du regretté pontife, de la comparaison avec les saints personnages, dont l'Evêque consécrateur avait placé es précieuses reliques sous l'autel. Dans ce moment par une piense pensée, on imaginait que la grande âme de ce généreux fondateur d'une église encore dans son berceau prenait part à cette grande lête du haut ciel. et l'on attribuait, non sans raison, le succès de son œnvre après sa mort à sa protection spéciale.

Quant au succès prochain de l'entreprise, il doit être attribué aux cilorts réunis de plusieurs personnages remplis de zèle, et cutre autres d'un des dignitaires du Chapitre de la cathédrale de Montréal. La délicatesse oblige à n'en pas dire davantage bien, que le public demande qu'un nom particulier soit indiqué.

La cérémonie avait été ordonnée avec soin, et pût être observée en entier, malgré une pluie légère. Les principans offices furent remplis comme suit: Consécrateur : Mgr. de Montréal :

De Kingston Porteurs des reliques (de marsyrog de Martyropolis (Assistés de 4 pretres. NN. SS. Evêques de Bytown Célébrant à la messe : Mgr de Kington.—Il y avait

doubles diacres et sons diacres et prêne-assistant. Le maître des cérémonies était M. Fabre, de l'Evêché de Montréal. La cathédrale ainsi que la maison épiscopale sont

bàtics en briques jaunes qui font un bon effet surtout à distance, et dans l'usage de laquelle on a menagé des ornements assez nombreux, qui conviennent bien au genre gothique. En somme, ce sont des édifices élégants, et qui font honneur aux catholiques de Toronto.

Toronto possède depuis un an des religieuses de N. D. de Lorette, que le zèle infutigable de seu Mgr. Power avait appelées dans ce diocèse; mais il est infiniment à déplorer que par sa mort elles aient été laissées encore dépourvues de ressources. La Providence ne les

re en elles leur rendra facile à faire. On doit regretter qu'elles soient placées un peu loin de la cathédrale, (longue de 173 pieds)auprès de laquelle en aime à voir les principaux établissements religieux d'une même ville.

La cathédrale de Kingston, est bâtie en pierre dans le genre gothique comme celle de Toronto, et devra avoir une flèche au dessus du portail. Elle a 148 pieds de longueur et 85 de largeur. Placée auprès du collège et de l'emplacement où sera plus tard la maison de l'évêque, elle domine la ville avec beaucoup de majesté, et est sans contredit un ornement distingué pour cette jeune cité. Tous les établissements étaient à créer à Kingston aussi bien qu'à Toronto, et maintenant, outre coux que nous venons de mentionner, on y trouve encore des hospitalières et des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Il y a environ 30 élèves au collège, et au couvent elles sont déjà en bon nombre.

Une somme assez considérable a été recueillie dans chacune de ces villes, au moyen de billets d'admission aux consécrations. On a remarqué que nos frères séparés s'y sont portés en foule et se sont déclarés satisfaits de l'ensemble. Leur assistance dans ces circonstances est une preuve que les préjugés, qui ont existé à une autre époque, ont disparu entièrement ; et le prélat qui avait la parole n'a pas manqué de leur entenir compte, et d'exhorter tous ses auditeurs nautant qu'il dépendait de lui, à maintenir cette union sociale, fruit de la charité fraternelle, qu'il est toujours désirable de voir régner, surtout au milieu de populations mixtes comme le sont en général celles du Haut-Canada.

Je suis, bien en hate, votre dévou serviteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES

PLUS RÉCENTES.

On nous informe que M. Thomas Roy reste chez le curé de St. Roch des Aulcets; M. Provencher attte nommé missionnaire de Tring, et M. Robin vicaire de Saint Ambroise.

La liste du Journal de Quélice, se trouve dans le Nº du 7 de ce mois, et celle qu'on nous avait communiquée, et dont Ami de la Religion de Q. a tiré parti mome le 6, était du deux. Nous nous rommes assuré qu'à cette date (2), elle était correcte, d'après des rapports bien fondés.

¿ Quoique nous ne soyons pas l'organe des autorités ecclésiastiques de l'archidiocèse, nous nous sommes tonjours appliqué (et nos lecteurs en sont les témoins) à nous procurer les nouvelles ecclésinstiques les plus récentes par tout le pays, et nous pensons qu'on nous saura gré de continuer d'agir de la sorte.

LIBRE COMMERCE.

Notre confrère du Morning Courier a fait hier une sortie très sorte contre ceux qui veulent rendre le commerce sur le St. Laurent aussi libre pour les vaisseaux des autres nations que pour coux de la Grande-Bretagne. Gelon: lui, il y a la dedans une idée de rebellion; les Canadiens qui demandent une aussi grande liberté, ne veulent que favoriser les Etats-Unis qui, dans son opinion, auraient alors le monopole à peuprès exclusif du commerce du St. Laurent.

A cela, nous répondons à notre confrère que certainement il ne peut pas dire que nous, nous soyons en faveur de l'a-mércanisation du Canada. Nos articles, depuis que nous sommes dans le journalisme, doivent lui prouver le contraire. Eh! bien! pour notre part, nous sommes en faveur d'une liperté égale pour tous les vaisseaux étrangers, qu'ils viennent de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre ou des Etats-Unis. C'est là notre aventage, c'est aussi ce que nous demandons. Tant que notre confrère ne nous aura pas fait voir que l'avantage du Canada exige le contraire (ce qu'il n'a certainement pas fait dans son article d'hier), nous continuerons à croire que ceux qui demandent cette liberté générale pour le commerce du Canada sont pour lui de vrais amis.

Notre confrère prétend que nous n'avons pas en Canada de marchés pour les produits de la France, de l'Allemagne. etc. Notre confrère est dans l'erreur. Car quand même il n'y aurait pas ici de marchés à cet effet (ce que nous n'admettous pas), il suffirait que le Canada fut la grande route de Pouest. Ce serait là un débouche assez considérable pour en profiter. Or, au dire de tous les connaisseurs, le St. Laurent est la voie naturelle des vastes régions de l'ouest, et les produits par cotte route devront toujours coûter moins que par les Etats-Unis. Notre confrère avait donc oublié cette virconstance; c'est là certainement un marché qui en vaut la peine, et qui ce semble n'est pas fort en faveur de la thèse du Morning Courier. Aussi, pouvons-nous dire que ce n'est pas sans étonnement que nous avons luff'article en quesfion, qui se distingue surtout par cette loyauté étudiée, qui est une qualité dominante chez notre confrère militaire.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Contre l'attente générale, la Gazette Officielle de samed ne contient pas la proclamation de convocation du Parlement Provincial. Etle n'en contient qu'une qui le prorege du 12 octobre an 16 novembre. If ne faut pas croire pour cela, comme le disent quelques personnes, que le l'arlement ne doive être convoqué que dans le mois de décembre ou janvier. Notre opinion individuelle ets qu'avant peu il paraîtra une nouvelle proclamation qui assemblera les chambres pour le 20 ou 92 novembre. Ainsi, ceux qui ont des avis à donner pour des permissions, etc., à demander au Parlement, doivent se hâter de les faire; et nous espérons qu'à fin de comptes, le Bas-Canada y sera pour une part beaucoup plus large cette année qu'il ne l'a été a les années écou-lées.

GRANDE EXHIBITION.

La grande exhibition d'Agriculture, Horticulture, etc., qui vient de se tenir à Coburg, II. C., a été des plus brillantes, et sans contredit une exhibition henorable pour le paye. Les bestiaux étaient de première qualité, ainsi que les chevaux, les montons, les porcs, les instruments aratoires, le beurre, le

apelées à opérer au milieu de cette population, bien de produits de laine, les correspondances rapportent que l'ex- ne, s'accordent à reconnaître que M. Letourneux conduisait tion." Ou bien commence-t-on à donner au second paragarque les vertus et la capacité, que tout le monde admi- hibition était maigre ; les ouvrages à l'aiguille n'étaient pas sa feuille avec talent et discrétion. non plus de première qualité, non plus que les spécimens de reliure : en somme, les produits étaient beaux, nombreux, et l'on dit qu'en hien des cas, ils étaient supérieurs à ceux des exhibitions américaines. Après l'exhibition, il y a cu un grand diner auxquels 400 personnes ont pris part. On y porta un bon nombre de toests, entre autres les suivants; " À la reine" à l'armée, aux différente cociétes d'agriculture (sans oublier celle du Bas-Canada qui eut une mention particulière), à la prospérité de la presse (e'est une excellente chose), etc., etc.

NOUVELLE MISSION.

Le R. P Laverlochère, qui était parti au commencement de mai dernier pour sa mission annuelle parmi les sanvages de Temiskaming, Abbitibbi et Moose factory, est de retour depuis vendredi dernier. Le R.P. a fait la Mission de Témiskanting, en la Compagnie du R. P. Clement qui après cela évangeliser les Indiens du Grand Lac. Pour le P. Laverlochère, profitant de la permission généreuse, que lui avait donnée sir George Simpson, de prendre passage dans les canots de l'Hon. Cie. il s'embarqua à Témiskaming le 3 juin sejourna quelque tems a Abbitibbi ou il baptisa 20 personnes. De là il descendit à Moose où il s'applique à détruire les absurdes projugés qu'un ministre méthodiste avait eu soin d'inculquer depuis S ans dans l'esprit des pauvres indiens. Le bon père a cu la consolation de voir les éfforts couronnés de succès, chez la plupart, et tels qui, les derniers jours, défendaient aux autres de laisser Baptiser leurs ensans par le Prêtre étaient à la fin les premiers à les y engager. Qu'elques uns qu'il avait agregé l'année dernière a la société de tempérance ont jusqu'ici très fidèles à leurs saintes résolutions. Après quelques jours trouvant une occasion pour aller au fort d'albany, il la saisit avec joic. Assailli par une clorieuse tempête durant la traversée qui est de 400,45 lieus, la goëlette qu'il montait alla échouer sur un banc de rocher a quelques miles de l'entrée de la rivière albany, heureusement qu'un tourbillon de vent subit la remit à fiot sans avaries considérables. Le missionnaire passa vingt six jours dans le port et y vit un grand nombre d'indiens sauteur kris, et Maskegon. Il y baptisa tous les enfans et une vieille semme qui de puis trois ans soupirait après l'arrivée d'une Robe-noire, tous les autres sauvages ont assuré le Père Laverlochère, que depuis trois ans elle n'avait pas voulu faire gras le vendredi parcequ'elle avait entendu dire que les Catholiques agissaient ainsi. Le R. F. en disposa un bon nombre pour être baptisé l'année prochaine. Il vit des indiens du lac Sale et du lac Onarsbourk à peuprès à 900 miles d'albany et de la rivière rouge, qui lui manifestèrent un désir ardent de le voir arriver chez eux, ajoutérent qu'il y serait bien reçu, quoique depuis plusieurs années ils avaient un ministre méthodiste de leur propre nation. " La langue " nons dit le missionnaire, varie beaucoup parmi les nom-" breuses peuplades qui avoisinent cette immense Baie. Ce " qui est une grande difficulté pour les instruire. J'ai pu " néanmoins, durant mon séjour dans les lieux, traduire à " l'ai le d'une Dame qui entend bien les disserents dialoc-" tes, du souteux, qui m'est assez famulier, les prières et le " catéchisme en la langue des ceux qui habitent les côtes " Les honnes dispositions des sauvages d'un côté, les atten-" tions pleines de bienveiliance des agents de l'hon. Compagnie de l'autre, nous font en quelque sorte oublier ce " que la nature a a endurer dans ces affreuses contrées, ou règne un hiver éternel. " Nous espérons que le Rev. P. voudra bien nous faire part de plus amples, détails sur son intéressante et pénible Mission. Ces détails qui ne penvent qu'encourager les associés à l'œuvre de la propagation de la

NOS REVENUS.

Le Pilot de ce matin publie un tableau qui montre que, du 5 juillet 1846 au 5 juillet 1847, le revenu de la province a été de £540229, et que, du 5 juillet 1847 au 5 juillet 1848, il a été de £556748; ce qui fait en saveur de 1848, une aug mentation de £16519.

Nous avons reçu le second numéro de l'Abeille, petit jour nal publié au séminaire de Québer. Nous remarquons avec plaisir des progrès sons le rapport de la correction; néanmoins les imperfections sous ce rapport sont encore un peu trop perceptibles; cela disparaîtra à mesure que les élèves seront plus au fait des détails des imprimeries. Nous voyons par l'Abeille que M. Jean Holmes, prêtre du seminaire de Québec, est monté à l'Isle Jesus, pour tacher d'y réparer sa santé. Nous apprenons de plus par le même journal que le nombre d'élèves du séminaire de Québec est maintenant de 356, dont 184 pensionnaires et 172 externes ; et que sur ce nourbre de 356, 104 sont des nouveaux rentrés du commencement de la présente aunée scholaire.

Voir les annonces, relativement à la Revue Canadienne et à l'Album Litteraire.

Nous eussions voulu donner le discours de M. O'Reilly dans la présente feuille, mais l'aboudance de matières nous force à le remettre à la prochaine.

Nous sommes contraint, faute de place, de remettre à rendredi un article communiqué sur la Collège-Joliene.

M. L. St. Casimir, lettre et contenu reçus. M. E. B., Québec, reçu lettre, etc., etc. Les journaux

Plusieurs articles remis faute de place.

FAITS DIVERS.

COMMISSAIRES DES PETITES CAUSES .- Mossicurs C. Brin Cléophas Perrault et Christophe Préfontaine sont nommés commissaires des petites causes pour la paroisse de St. Mare; et MM. C. J. Forbes, Moses Davis, Henry Chapman, Daniel Dehertel et Chs. Wails pour la paroisse de Ste. Marie Magdeleine d'Argentenil.

TENURE .- J. S. Elliot, écr., est nommé agent de la com mutation de la tenure Féodale dans la seigneurie de

LA REVUE CANADIENNE. Tous les journaux qui, jusqu'à

COMETE.-On dit que, dans deux à trois semaines, on pourra voir à l'œil nu la comête de Encke ; avis aux astrohames [

FOURNAL.—Le Transcript rapporte que l'on dit que la Ga cette de Montreul un être achetée par M. Ferres.

DEBENTURES .- Au 6 octobre, il en avait été émis pour £124,625,il en était rentré pour £44,387,et il y en avait en circulation pour £80,237.

MGR. DE BOSTON .- Mgr. de Boston, qui est en Canado en ce moment, a passé le dimanche dernier à Chambly. S. G. était de retour en ville hier, ainsi que S. G. Mgr. Guignes, évêque de Bytown, qui après avoir assisté à la consécration des cathédrales de Kingston et de Toronto, en était revenu et était allée à Québec.

ou nous en sommes .- Le temps est à l'automne. Le ciel cel maintenant nuageux, la température est froide, la nature commence à s'engourdir. Vous voyez maintenant les feuilles se décolorer; elles ont fait changer la parure des forets. Celles-ci, naguère verdoyantes, ont pris cette teinte rous-âtre est le précurseur certain de l'hiver. La campagne a cessé d'être belle, la nature est quelque peu maussade; et le vent qui se fait maintenant sentir plus souvent, le froid qui nous pénêtre et nous force à clore les portes et senêtres de nos demoures, ce ciel convert et chargé, ces forets sombres et dépouillées; tout cela afflige et jette dans la tristesse. C'est pourtant là à peu-près où nous en sommes à l'heure qu'il est. Aussi, voyons nous tous les jours les promoneurs revenir à leurs maisons de ville, et s'occuper à se prémunir contre les gueurs de l'hiver. Pour notre part, nous n'avons guère autre chose qu'une maison de ville et nos bureaux ; cependant nous aimons assez à ne pas trop souffrir du froid et voila pour quot nous avens soin de chausser les poëles, ce que sont déjà bien d'autres citoyens de Montréal. Nos amis de Québec font sans doute aussi de même, et nous imalgré notre beaufelimat, nous devons avouer que nous n'en sommes pas moins en automne, et dans un automne assez froid. Ce te nps n'est pourtant pus mauvais pour les travaux qui restent à faire dans les champs; mais si la pluie venuit à se mottre de la partie, ce serait autre chose; ainsi, que Dieu nous en garde pour le quart-d'heure!

IMPRIMERIE.-Nous appprenons avec plaisir que c'est notre confrère de la Minerve qui vient de faire l'acquisition de l'imprimerie de la Revue Canadienne; cette imprimerie ne pouvait tomber en meilleures mains.

incendie.-Le seu a détruit la nuit deraière six maisons dans le foubourg St. Laurent de cette ville, 3 desquelles appartenaient à M. David, 2 à Mr. Arconet et 1 à M. Jobin, accompagnée d'un pre-soir de cidre. Toutes é taient assurées, et on nons dit que l'Assurance Mutuelle perd environ £450 dans cet incendie. Trois des maisons détruites étaient situées sur la rue St. Dominique, à quelques pas au nord de la rue Mignonne, et deux autres avec un atelier de peinture vis-à-vis sur la grande rue St. Laurent. On ne sait pas comment le feu a originé. C'est l'époque où ou monte les poeles et on pose les tuyaux, la surveillance est extrêmement nécessaire, vû qu'on remarque que les feus redoublent chaque année au même temps. Minerve d'hier,

AUTRES INCENDIES .- Hier, dans l'après midi,le seu a consumé une maison aux Tanneries. Cette nuit il y a aussi eu une alarme de donnée, nous ne savons pas où était le feu-

ST. HYACINTHE .- On nous écrit de St. Hyacinthe :-" Le conseil municipal du comté de St. Hyacinthe, dans sa session du 11 septembre dernier, a réélu à l'unanimité pour maire, Eusèbe Cartier, écr. Dans la même session, le conseil a adopté une pétition à la législature demandant la commutation des droits seigneuriaux."

REVUE.-Le 6 et 7 du courant, il y a en à Quében deux revues militaires faites par le major général Gore, qui est en tournée d'inspection.

une Mort.-Le colonel De Latre, le beaupère de l'hon. juge Sullivan, vient de mourir presque subitement en allant de Toronto à Ningara.

PONT DE SUSPENSION .- Nous apprenons qu'aux difficultés entre les Canadiens et les Américains au sujet du pont de suspension sur le Niagara, viennent d'en succèder d'antres, Il paraît que les propriétaires et les entrepreneurs sont en guerre ouverte, et aux dernières dates il se trouvait au mieu du pont une forte barriende, et chaque parti avait son canon chargé à chaque extrémité. Ce sont sans dome là des bravades, mais à vrai dire,il serait mieux de n'en pas faire.

MACHINE. - On se sert dans ce moment à Buffalo d'une machine à laver le linge. Dans 6 à 8 minutes, il y est lavé parfaitement bien 100 morceaux différents.

UU AUTRE JOURNAL-M. Ledru-Rollin, est dit-on à la veille de fonder un journal ; il est mécontent de la Reforme, dont le rédacteur-en chef est à son avis trop intime avec M. le Général Cavaignae.

suisse.-Notre correspondance de Fribourg en Brisgan nous apprend que le cœur du vénerable archivêque vient d'être navré de douleur par la défection d'un des prêtres de son diocèse. Le sieur Joseph Beck a adressé au prélat une lettre conçue dans un style assez respectueux, par laquelle il lui déclare qu'il a cessé d'appartenir au clergé de Eglise catholique. Cet individu avait été pendant quelques années attaché un diocèse de Rottenhourg, et il s'y était montré grand partisan du système du ministre Schlavr dont on connaît les tendances destructives à l'égard de l'E glise catholique. L'on s'explique difficilement les motifs qui ont pu porter le sieur Beck à fouler aux pieds le caractère dont il est revêtu, sans consommer son apostasie en passant à la communion protestante. Ce qui ajoute à la douleur de ce scandale, c'est la crainte qu'il ne devienne le signal d'une défection plus étendue parmi le clergé catholique du grand-duché de Bade, dont une partie est imbue de si mauvaises doctrines.

On lit dans l'Obscrunteur de Genève;

" Les Etits du diocèse de Lausanne, au dire de l'Heleitie (Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel). doivent envoyer (le 6 août) des délégués à Frihourg pour s'entendre sur les mesures à prendre pour la réorganisations de cet évêché! Ainsi, aux éléments de perturbation qui nons menacem, on veut encore ajouter l'agitation qui résulte des dissentions religieuses.Quoi ! un évéché catholique réorganisé par des délégués de quatre cantons protestante, par des délégués de pouvoirs civils! L'évêque lui-même n'a pas le droit de réorganiser son diocèse; an Souverain-Pontife seul appartient ce pouvoir suprôme, et cinq délégnés, qui peuvent très bien n'être ni catholiques, ni chrétiens, qui ne sauront peut-être pas un mot de droit canonique, viendront mettre la main à une réorganisation nulle en droit, irréalisable en fait, même par a persécution. Est-ce ainsi qu'on suppose entendre l'art. 14 du pacte projeté? " Le libre exercice du culte, des confessions fromage, les produits d'horticulture et serronneries. En fait présent, ont amoncé la discontinuation de la Kevue Canadien- chrétiennes recommes, est garanti dans toute la Confédéra-

phe tonte l'élasticité qu'il comporte?" Tontesois, les cantons et la Confédération pourront toujours prendre les mesures propres au maintien de l'ordre public et de la paix entre les confessions!"

"Ah! nous conjurcus les délégués désignés d'étudier avant tont la question de droit et la question d'opportunité ; ou plu-101, pourquoi ne pas entrer franchement sur le terrain de la liberté religieuse ! hélas ! elle n'est ni comprise, ni voulue,ct. alors, que de nouvelles sources de divisions et de malheurs pour notre pays !!...

" Voulez-vous la vie ou la mort de la Suisse? Voulezvous rallier les catholiques au Pacte, on les en détacter? voulez-vous ou nou avoir un jour une armée ? voulez-vous une véritable régénération helvétique? Au nom du ciel, réalisez donc sans réserve la liberté des Etats-Unis ; nous vous promettons alors vingt mille bras dévonés, quelques cen; mille sympathies, le salut et l'indépendance de la Suisse mais si vous allez porter la main à l'encensolr, asservir notre Eglise, tourmenter notre évêque et nos prêtres, vous proutrez encore une fois, à la face de l'Europe entière, que c'était. sien la religion catholique que vous poursuiviez dans les quelques jésuites proscrits de Schwyls et de Fribourg, etdans l'union catholiquede Lucern vaincue."

MARIAGES.

A Ste. Marguerite de Blairfindie, le 3, Antoine Mérizzi, Ecr., Notaire, à Delle Joséphine Roy, 3e. fille de Chs. Roy,

A Québec, le 26 septe abre. M. Jos. Bureau, typographede Montréal, à Delle. Marie-Louise Dion, de Québec.

NAISSANSES.

En cette ville, le 3, la dame de J. M. Bonacina, écr., a. mis au monde une fille.

En cette ville, le 3, Mme. L.A. Garean à mis an monde-

DECÈS.

En cette ville, vendredi dernier, à un âge avancé, Joseph Roy, Ecr., Notaire,

En cette ville, le 7, Dame Mathilde Virginie Leprohon,

épouse de Thomas Wallace. Ecr. A Verchères, le 4, M. Octavef Dansercau, à l'âge de 19 ans, fils de Joseph Dansereau, écr.,
A la rivière Thames, paroisse St. Fierre, Haut Canada,

10 Dr. Louis-Albert Bender, natif de Montréal, agé de 60 ansa.

ECCLESIASTIQUE

POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER sera à vendre vers le 1er. novembre prochain ux bureaux des Mélanges Religieux et chez les principaux libraires.

Ce Calendrier est un des plus complets qui sepublient parmi nous Il sera de plus de beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit:

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qu'se rencontrent.

Les époques ceclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montré:l et de Québre; La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du cré-

Un tableau de la valeur, etc., des mounaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps

Le comput ecclésiastique : Le nombre, la date, etc., des éclipses peur 1849, calculées avec la plus grande exactitude :

La liste des principaux membres du Convernement :

La liste des membres de la Législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Mon réal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, de

Médeeins, etc. etc. etc. Ce Calendrier se vend à très-bas prix ex DETAIL; on fu encore une DIMINUTION CONSIDERABLE à ceux qui achèten

en CROS.

Montréal, 6 octobre 1848.

DE LA REVUE CANADIENNE ET DE l'ALBUM

LITTÉRAIRE.-Le soussigné informe ses abonnés que pa r un arrangement fait avec le propriétaire de la Minerve, il iv i n transporté ses listes de souscriptions et que ce journal leu r sera adresse à la place de la Revue Canadeenne et particulie . rement à ceux des abonnés qui ont payé d'avance, et il le : prie de vouloir bien continuer à la Minerve la même faveu r m'il en a recu bi-mê me. Quand a l'Album Littéraire, la publication ensera reprise 2

ncessamment et continuée.

LOUIL O LE TOURNEUX. Rue St. Vincent, 9 oct.

E Soussigné prie toutes les personnes qui lui sont en-A dettées, soit pour abonnements à la Reme Catalienne et l'Album Littéraire, soit pour publication d'annonces on Impressions, de venir au plutôt règler leurs comptes, ou de lui en faire parvenir le mon ant sons délai, vit qu'il est nécessaire de clore au plus vite les affaires Je son établissement.

LOUIS O. LETOURNEUX:

L.O. LETOURNEUX AVOCAT ET PROCUREUR,

A établi son Bureau au No. 15, rue St Vincent: Montréal, 6 oct. 1848.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS

DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

E soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gougerneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d 27 établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zephirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de Favant midi, à dater du PRE MIER jour de SEPTEMBRE proochain, et de là jusqu'à cequ'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bu-

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobrieté et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistern) son nom, son age, son état, métier ou profession, s'i est marié, le nom et l'âge de sa semme, combien il a d'ensants le nom et l'age de chacun, d'où il vient, s'il a ercore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont-de prendre possession dans un mois de la date du billet-de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en

quatre années, -de bâtir une maison, et de résider sur le lot complies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir nn titre de propriète. Les familles comprenant plusieurs colot seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur cha-Le défaut d'accomplissement de ces conditions entrainera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vondu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cems acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuveut prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, on celui de Lambion à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. Françoi, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les che mins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Go ford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, ofpar dictionne de Dans Incomme avec la résidence de un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de frira une communication plus courte avec la résidence de un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivi-

qualité, convert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de frène, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau

et de la pierre à chaux. Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gou-

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Muisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gra tuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avan

Les chemins maintenant en projet de construction,

sont: 19.-Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquieme rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuan entre ces rangs vers le nord-est jusqu'a la ligne sud-onest de l'Augmentation du Townships de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lo numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se pro longe jusqu'a Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf

2 ° .- Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son interrection avec les lignes sud-est de Woifstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jus-

qu'au lac Mégantie, distance d'environ 37 milles. 3 ° .- La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'a la ligue nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce po n le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

40.-Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-onest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-oncest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de O.ter Brook, qui conduit au Viluge de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ

Ces différents chemin seront ouverts sor une largeur de 66 pieps et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

enOutre le chemin principal de chacune de ces sections, il y ce aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tragrs sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois satuits de 50 acres scront egalement faits. Mais comme ur ces chemins additionnels il ne sera suit par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respec-

J. OLIVIER ARCAND,

Agent pour l'Etablissement des Townships de l'Est. Montréal, 8 août 1848.-1 m 4 m.

COLONISATION.

A Compagnie des terres de l'Amérique Britannique an-Anonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement suit avec l'Association pour l'éta-blissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront atirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au coon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des appliquants à des termes plus avorables qu'elle ne les a jamais ci devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modère, construira des moulius, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de pire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière a l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y

Quoique l'association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florisssants établissements canadiens dans Stukeley usqu'à ce que les conditions d'établissement aient été ac- et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses lons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seu premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération hienfaisante de la Société patronne, il sem subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Townships de Stukeley, la Compagnie offrejaux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquan te acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hèes, etc, et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi sertile et bonne que celles de Stukely, et les of

re en vente aux mêmes prix. Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille Le sol du territoire à établirest généralement d'une bonne acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canndiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de 'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera batir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'a payer l'intéret du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versemens égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits Négociables en puiement, et 150 pieds de longueur) et l'étundue de son terrein.

et en certains cas elle nermet que partie du prix de la terre La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemies.

Le colon n'est pas obligé de faire mondre ses grains aux moulius de la Compagnie, qui ne gène les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent nilleurs son industrie et son esprit d'enreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les malles de Monréal, de Sherinoke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le presère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avertissements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N B .- Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certa ns avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les hois; et la méme indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, pronveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montéal, 4 août 1848.

Gerin-Lajoie,

évabli son Bureau au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. 22 septembre.

BANQUE DEPARGNES

DÉ LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Bureau des Directeurs,

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

W. Workman, Président, A Larocque, V. Président, rancis Hincks, Helolton, Damase Masson Nelson Davis. HenryJudah,

P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

L. T. Drummond, VIS est donné par les présentes que cette Institution vaiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les DEPOTS reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Buren. doivent être envoyées les Jendis ou Vendredis, vù que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigraient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui sera, ent faites, ancun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bu-

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

ES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la A prochaine session, ou a la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomptionvis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Ily aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera éleve à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des

Le privilége qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcille.

Les péages qui seront demandés, sont:

Pour chaque carosse ou autre voiture à quattre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.

Pour chaque voiture à quatre roues, on à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatre den'ers.

3 ° P our chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et

Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et Pour chaque personne à pied : Un denier.

Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi. Pour chaque mouton, veau, agneau, chévre, pour autre animal de même taille : Un demi denier couran

J. F. LAROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILE CHAPUT. CAMILLE ARCHAMBAULT.

Joseph Pellytier, fils. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

ETTE INSTITUTION a commencé ses coms réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. ..., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'antres

Place dans une des meilleures localités, le collège de Kingsten est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre : au ant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages

St. Laurent, la Baie de Cataraqui et tontes les campignes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kings

ton, ne peut lui être comparée. Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement en-seignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, philosophie, les auteurs classiques, le fatin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scholaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chautlage

et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'a-Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que

les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.
On ne prendra aueun élève pour moins d'une demie année. Ou ne permettra l'introduction dans le collège d'aueun livre, pamphlet ou autre objet, saus être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livré immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'el-le ne soit d'un mois. Toute charge extrà doit être payée six mois d'a-Toutes lettres envoyées ou reques par les étudiants sont sujettes à

On enverca, quatre fois par auncie aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progres des enfans. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respec

tueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre coyance religiouse; ils y joniront d'une entireliberté de conscience ; tontefois ils scront tenus de se conformer aux

exercices public de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de

l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'asiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, on autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, on toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion-

S'adresser au Révil. Angus MacDonelli, au Collége de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

SEEDCHES LA

'NE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, 24 RUE ST VINCENT MONTREAL

N trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livet fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des
PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

E Soussigne informe ses pratiques et le public en rénéral, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a aussi basprix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Eiloraine

MOCEMBLABRIQUE.

E sousssignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé its ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Reliion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espegion, et tout ce qui est nicessaire aux reoles Chretenines. Ils esperent que le patrouage du public et particulierement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et Pexcellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feronttout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS.

ANS la vue de reconnaître l'acque | bienveillant reçu jusqu'à ce ANS la vue de reconnaître l'accue bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, noue annonçons qu'à compter du PRE-MIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,210 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Paur ceux qui ne se conformeront pas à cette condition. Papar cc. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouleir

faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occusion. On s'abonne chez MM, les Curés,

A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Ifaute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écr., No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE.

Québec, 17 mars, 1818.

GENDRON

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL FFRE ses plus sincères remerciments à ses amis et au public

paur l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atrlier typographique, et premi la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera a l'exécution des ouvrages qu'il a seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, Pamphlets,

Livres, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE, CHÉQUES, TRAITES

Connaissements,

BILLETS D'ÉNTERREMENT, CIRCULAIRES, Polices D'Assurance, CARTES DE VISITES, Annonces be Diligences,

PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec goût et cé'érité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinque ix mois scalement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE.

HanteVilleQuébec.

CONDITIONS DES MELANCES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUN se publicat DEUN fois la se naine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melange doivent en donner avis un mois avant Pexpiration de leur abonnemens Tontes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent étr⁰ adressées, francs de port, à l'Editeur des Mélanges Religieux à Mont

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, lete, insertion, Chaque insertion subséquente, Dix lignes et au-desseus, l'ère, insertion, Chaque insertion subséquente, Au-dessus de dix lignes, [1ère, insertion] chaque ligne, 0

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 E/ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à is contraire. Pour les Audonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des

monces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré-

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUN. MM. FABRE, & Cie., librair 'VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Pire. V Montréal, Trois-Rivières, Québec, M. F. PH.OTE, Pire. Direct. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maid cole près de l'Evèché, coin des rues Mignome et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. GHAPLEAU,

PROPRICTAIRES ET IMPRIMEURS.